

REPUBLIQUE RWANDAISE

KIGALI, le 01/02/94

N° 0327/01.94



*Kigali, le 01/02/94
Plus de détails, répondre...*

Monsieur le Commandant de la MINUAR
KIGALI

S/C : Monsieur le Ministre de la Défense
KIGALI



OBJET : Incident avec la MINUAR
au barrage routier
GIFONDO le 01 Fev 1994.

Monsieur le Commandant,

J'ai le regret de porter à votre connaissance que j'ai été humilié voire agressé par une équipe de militaires belges de la MINUAR en mission de barrage routier à GIKONDO ce 01 Février 1994 à 11H15B. Voici en quelques mots comment l'incident s'est passé : je venais de KICUKIRO pour rejoindre le Ministère de la Défense où je travaille en qualité de Directeur de Cabinet, arrivé à GIFONDO je me suis vu devant un barrage routier de la MINUAR en mission de perquisition des véhicules. J'étais derrière quatre véhicules civils qui ont passé le barrage sans être perquisitionnés. Mon tour arriva, un des militaires de l'équipe MINUAR fit signe de continuer et un autre fit le signe contraire et mon chauffeur mit le véhicule de côté à l'endroit lui indiqué pour le contrôle. Le Gendarme qui travaillait avec cette équipe de la MINUAR m'a présenté en vain. J'ai exhibé ma carte d'identité et ma carte de visite pour adoucir la brutalité de ces militaires belges à mon égard toujours sans résultats; et malgré qu'ils m'avaient déjà identifié, ils nous ont brutalement fait sortir du véhicule, ont commencé à étrangler mon chauffeur, pendant que deux autres militaires belges tentaient de désarmer le seul militaire de mon escorte qui m'accompagnait. Pendant tout ce temps les armes de cette équipe militaire belge après les avoir toutes arrimées étaient pointées sur ma personne. Le Gendarme qui travaillait avec cette équipe est allé appeler un Lieutenant de la MINUAR qui se trouvait un peu plus loin et qui est venu heureusement remettre de l'ordre dans son équipe qui

semblait affolé et m'a laissé partir.

OFFICE OF PC

4/2/94

By SP

- 2 -

Je voudrais tout d'abord signaler que j'étais dans un véhicule militaire que j'utilise habituellement et que j'avais sur moi mes pièces d'identification qu'ils ont d'ailleurs refusé de contrôler. Je voudrais aussi préciser que je ne me suis pas opposé au contrôle puisque j'ai été arrêté mais que je m'indigne du comportement barbare de cette équipe MINUAR en opposition de la recommandation de l'article 11 de la procédure opérationnelle pour l'établissement de la zone de consignation d'armes de KIGALI que nous avons si bien élaborée ensemble.

Je voudrais ensuite savoir si je figure sur la liste des suspects dont les véhicules doivent être complètement fouillés puisque quatre véhicules civils ont passé le barrage sous mes yeux sans aucun contrôle.

Je voudrais enfin vous signaler un autre incident avec la patrouille montée de la MINUAR encore une fois composée de militaires belges à ma résidence à KINSHURURA le 29 Janvier 1994 vers mi-nuit. J'habite une rue secondaire étroite et ce jour là j'avais beaucoup d'invités qui l'avaient encombrée de leurs véhicules faute de parking dans cet endroit. Cette équipe de la MINUAR en patrouille arriva avec deux Jeeps manqua d'accès et exigea que tous ces véhicules soient déplacés pour céder passage. Cette opération ne fut pas possible parce que les propriétaires de ces véhicules étaient à l'intérieur de ma résidence. Cette équipe MINUAR a dû rebourser chemin après avoir proféré des menaces à ma garde et à certains de mes invités qui rentraient.

J'avais tu cet incident que je considérais non intentionnel mais comme ce lui d'aujourd'hui m'intrigue, il y a lieu de se demander si le premier était vraiment accidentel.

Veuillez agréer, Monsieur le Commandant, l'expression de ma très haute considération.

Copie pour information :

Colonel BEM L. MARCHAT,
Commandant du Secteur KIGALI.

BAGOSORA Théoneste
Col BEM
Directeur de Cabinet MINARDEF